

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Adhesive Chain Lubricant

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Adhesive Chain Lubricant

Numéro du produit ACL, EACL400, ZE

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiant pour chaînes.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ELECTROLUBE. A division of HK WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Adhesive Chain Lubricant

|                                  |                                                                                                                                                   |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mentions de mise en garde</b> | P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
|                                  | P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.                                                                    |
|                                  | P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.                                                                                                |
|                                  | P273 Éviter le rejet dans l'environnement.                                                                                                        |
|                                  | P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.                                              |
|                                  | P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.                                                                         |

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

|                                                                                                                                                                                   |  |                      |                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------|------------------------------------------------------|
| <b>butane</b>                                                                                                                                                                     |  |                      | 10-30%                                               |
| Numéro CAS: 106-97-8                                                                                                                                                              |  | Numéro CE: 203-448-7 |                                                      |
| <b>Classification</b><br>Flam. Gas 1 - H220                                                                                                                                       |  |                      |                                                      |
| <b>Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;5% n-hexane</b>                                                                                                       |  |                      | 5-10%                                                |
| Numéro CAS: —                                                                                                                                                                     |  | Numéro CE: 921-024-6 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35-XXXX |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>STOT SE 3 - H336<br>Asp. Tox. 1 - H304<br>Aquatic Chronic 2 - H411                                        |  |                      |                                                      |
| <b>n-hexane</b>                                                                                                                                                                   |  |                      | <1%                                                  |
| Numéro CAS: 110-54-3                                                                                                                                                              |  | Numéro CE: 203-777-6 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480412-44-XXXX |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Repr. 2 - H361f<br>STOT SE 3 - H336<br>STOT RE 2 - H373<br>Asp. Tox. 1 - H304<br>Aquatic Chronic 2 - H411 |  |                      |                                                      |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

## Adhesive Chain Lubricant

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Information générale</b>       | Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Inhalation</b>                 | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ingestion</b>                  | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. |
| <b>Contact cutané</b>             | Rincer à l'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Contact oculaire</b>           | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Protection des secouristes</b> | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                             |                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Information générale</b> | Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| <b>Inhalation</b>           | Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.                                                                                                              |
| <b>Ingestion</b>            | Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.                                                                                                     |
| <b>Contact cutané</b>       | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                                                                                                 |
| <b>Contact oculaire</b>     | Peut être légèrement irritant pour les yeux. Peut provoquer une gêne.                                                                                                                    |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Traiter en fonction des symptômes. |
|------------------------------------|------------------------------------|

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                         |                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Le produit est inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.                                                                                                                               |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dangers particuliers</b> | Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Adhesive Chain Lubricant

### Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

#### Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comportant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Evacuer la zone. Risque d'explosion. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Approcher le déversement contre le vent. Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, des déversements de conteneurs aérosol sont peu probables. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Déversements mineurs: Essuyer avec un tissu absorbant et éliminer les déchets de manière sûre. Déversements importants: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## Adhesive Chain Lubricant

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Le produit est inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Le spray s'évaporerait et refroidirait rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Stocker selon les réglementations locales. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

**Classe de stockage** Stockage de produits dangereux divers.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

###### butane

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

###### n-hexane

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 72 mg/m<sup>3</sup>

###### R2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

R2 = Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Adhesive Chain Lubricant

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

**Mesures d'hygiène** Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## Adhesive Chain Lubricant

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                           |                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Aspect                                                                    | Liquide.                                                     |
| Couleur                                                                   | Clair.                                                       |
| Odeur                                                                     | Solvants organiques.                                         |
| pH                                                                        | Non disponible.                                              |
| Point de fusion                                                           | Non disponible.                                              |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | Non disponible.                                              |
| Point d'éclair                                                            | 230°C/446°F                                                  |
| Taux d'évaporation                                                        | Non disponible.                                              |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                              | Non disponible.                                              |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non disponible.                                              |
| Pression de vapeur                                                        | Non disponible.                                              |
| Densité de vapeur                                                         | Non disponible.                                              |
| Densité relative                                                          | Non disponible.                                              |
| Solubilité(s)                                                             | Non disponible.                                              |
| Coefficient de partage                                                    | Non disponible.                                              |
| Température d'auto-inflammabilité                                         | Non disponible.                                              |
| Température de décomposition                                              | Non disponible.                                              |
| Viscosité                                                                 | Non disponible.                                              |
| Propriétés explosives                                                     | N'est pas considéré comme explosif.                          |
| Propriétés comburantes                                                    | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |

#### 9.2. Autres informations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Oxydants.

#### 10.4. Conditions à éviter

## Adhesive Chain Lubricant

**Conditions à éviter** Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

## Adhesive Chain Lubricant

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information générale**

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### **Inhalation**

Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

### **Ingestion**

Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.

### **Contact cutané**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Contact oculaire**

Peut être légèrement irritant pour les yeux. Peut provoquer une gêne.

### **Voie d'exposition**

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

### **Organes cibles**

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### **Coefficient de partage**

Non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### **Information générale**

Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

## Adhesive Chain Lubricant

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

#### 14.1. Numéro ONU

|                  |      |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1950 |
| N° ONU (IMDG)    | 1950 |
| N° ONU (ICAO)    | 1950 |
| N° ONU (ADN)     | 1950 |

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (IMDG)    | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (ICAO)    | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (ADN)     | AEROSOLS |

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| Classe ADR/RID             | 2.1 |
| Code de classement ADR/RID | 5F  |
| Etiquette ADR/RID          | 2.1 |
| Classe IMDG                | 2.1 |
| Classe/division ICAO       | 2.1 |
| Classe ADN                 | 2.1 |

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Groupe d'emballage (ADR/RID) | None |
| Groupe d'emballage (IMDG)    | None |
| Groupe d'emballage (ICAO)    | None |
| Groupe d'emballage (ADN)     | None |

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Adhesive Chain Lubricant

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

**EmS** F-D, S-U

**Catégorie de transport ADR** 2

**Code de restriction en tunnels** (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

#### **UE (EINECS/ELINCS)**

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CAS: Chemical Abstracts Service.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

### **Sigles et abréviations utilisés dans la classification**

Aerosol = Aérosol

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

## Adhesive Chain Lubricant

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b> | Aquatic Chronic 3 - H412: : Méthode par le calcul. Aerosol 1 - H222, H229: : Jugement d'expert.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Conseils de formation</b>                                             | Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Publié par</b>                                                        | Emily Kirk                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Date de révision</b>                                                  | 14/11/2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Révision</b>                                                          | 0.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Numéro de FDS</b>                                                     | 636                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>                          | H220 Gaz extrêmement inflammable.<br>H222 Aérosol extrêmement inflammable.<br>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.<br>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.<br>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.<br>H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.<br>H361f Susceptible de nuire à la fertilité.<br>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.<br>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.